



Pension alimentaire enfant majeur

Par **mado249**, le **03/06/2008** à **23:22**

Lors de notre divorce le père de mes enfants avait demandé que la pension alimentaire soit versée aux enfants à leur majorité. Mon avocat m'avait conseillé alors de laisser comme ça car il serait de toute façon obligé de payer une pension si les enfants faisaient des études.
Peu de temps après le divorce, j'ai été obligée de demander une saisie arrêt sur salaire car la pension ne m'était pas versée.
Nous voudrions arrêter la pension pour l'ainé car il vient de prendre un travail. mais le 2ème qui vient d'avoir 18 ans est toujours scolarisé et à ma charge. Son père me demande de lever la saisie arrêt sur son salaire et veut verser la pension directement au 2ème. Celui-ci est de nature très dépensier, l'argent ne reste jamais dans sa poche.
je m'interroge sur le devenir de cette pension...
Dois-je lever la saisie arrêt ?
devrais-je assumer seule financièrement mon 2ème si celui-ci considère cette pension "tombée du ciel" comme de l'argent de poche ? Quels recours alors ?
merci de vos réponses.